



C'EST DUR D'ÊTRE AIMÉ PAR DES CONS

Daniel Leconte

Réalisateur, producteur et écrivain.

Daniel Leconte est lauréat
des prix Albert Londres (1988)
et des Droits de l'homme (1982).

Il a également réalisé de nombreux films
documentaires diffusés en France et à l'étranger,
parmi lesquels :

la Deuxième Vie de Klaus Barbie 1986 (Bolivie)

*le Rêve perdu de Nicolas Vassiliévitch
Kazakov* 1991 (URSS)

les Amants de Tokyo Bay 1992 (Japon)

le Monde selon Bouddha 1993 (Tibet-Inde)

My Name Is Angie 1994

Bons Baisers de Berlin 1995 (Allemagne)

Boris Eltsine, l'enfance d'un chef 2001

United We Stand 2001 (USA)

Afghanistan la guerre pour de vrai 2002

coréalisé avec Damien Degueudre

Fidel Castro, enfance d'un chef 2004

*C'est dur d'être aimé par des cons - le
procès* 2008

C'EST DUR D'ÊTRE AIMÉ PAR DES CONS - LE PROCÈS

2008 (sortie France : 17 septembre 2008) - Palestine/France/ Suisse/Belgique - couleur - 1h48

film de **Daniel Leconte** (réalisation et scénario)

image : **David Quesemand, Xavier Liberman** et **Thomas Risch** - montage : **Laurent Abellard** et **Grégoire Chevalier-Naud** - première
assistante réalisatrice : **Laurence Bondard** - musique : **Cyril de Turkeim** - son : **Jean Hotzmann** - production : **Film en Stock** - producteur
exécutif : **Raphaël Cohen** - distributeur : **Pyramide**.

avec : **Philippe Val, Cabu, Cavana, Maître Richard Malka, Maître Georges Kiejman, Élisabeth Badinter, François Bayrou, Oncle
bernard, Gérard Biard, Maître Christophe Bigot, le Docteur Boubakeur, Hervé Chaballier, Charb, Maître Salah Dejmaj, Anne
de Fontette, Caroline Fourest, François Hollande, Honoré, Denis Jeambar, Laurent Joffrin, Claude Lanzmann, le Père Michel
Lelong, Mohamed Sifaoui, Maître Szpiner, Tignous, Wolinski, M. Zekri, Abdelwahab Meddeb, le professeur Mehdi Mozzafari,
Flemming Rose, Riss.**

NOTE D'INTENTION

Paris 7 février 2007... Palais de justice de Paris, 7 heures du matin. Les forces de l'ordre sont sur les dents... Devant les
grilles, la foule des grands jours... À l'intérieur, dans la salle des pas perdus de la XVII^e chambre correctionnelle, des
centaines de journalistes venus du monde entier et des dizaines de chaînes télé (françaises et étrangères) sont sur le
pied de guerre... Ils attendent les trois coups du procès intenté par la Mosquée de Paris, l'UOIF (Union des Organisations
Islamiques de France) et la Ligue Islamique Mondiale contre l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo coupable à leurs yeux
d'avoir reproduit trois caricatures du prophète Mahomet. Un dessin qui représente le prophète avec une bombe dans son
turban... Un autre : plusieurs terroristes qui arrivent encore tout fumant au paradis et à qui le prophète lance : « Stop ! le
stock des vierges est épuisé » tous deux parus dans un journal danois, le Jyllands-Posten. Il y a aussi le dessin de Cabu,
en une de Charlie Hebdo : « Mahomet débordé par les intégristes » et qui s'exclame effondré la tête entre les mains : « C'est
dur d'être aimé par des cons... ».

Murmures, mouvements de foule... Dans la salle d'audience, les ténors du barreau font leur entrée. Pour les plaignants,
Maître Szpiner, le « conseil » de Jacques Chirac est l'avocat de la Mosquée de Paris. Avec lui, trois autres avocats engagés
dans l'affaire. Pour Charlie Hebdo, Maître Kiejman, ancien ministre de François Mitterrand. Il est assisté de Richard Malka.
Derrière le Président et ses assesseurs, les dessinateurs de Charlie, Cabu, Riss, Charb, Wolinski. Sur le banc des accusés,
Philippe Val, le patron de Charlie. Dans le public, Cavanaugh. Le procès va durer deux jours. Deux jours pendant lesquels,
les témoins viendront dire à la barre pourquoi ils sont là. Sont annoncés, Flemming Rose, François Hollande, François
Bayrou, Elizabeth Badinter, Claude Lanzmann, Mehdi Mozzafari, Mohamed Sifaoui, Denis Jeambar etc. En tout, une douzaine
de témoins français et étrangers...

Un grand débat, avec des acteurs à la hauteur des enjeux... Liberté de la presse contre délit de blasphème ! Coups de
théâtres, effets de manches, échanges musclés, verbalement s'entend, dans la salle d'audience les bons mots fusent : « Il
faudra vous habituer » lance Maître Szpiner « nous ne sommes plus les indigènes de la République ». « Nous n'avons pas
de leçons à recevoir de vous » répond Maître Kiejman « Vous avez organisé des manifestations contre les caricatures, vous
n'en avez jamais organisées contre Ben Laden ».

L'humour, le meilleur antidote contre la peur quand la peur fait oublier les grands principes... « Nous ne réclamons pas de
passe droit » poursuivent les avocats des plaignants, « nous exigeons seulement la fin du deux poids deux mesures et
l'égalité de traitement avec les autres religions ». Richard Malka évoque alors les 20 procès intentés par les « chrétiens »,
tous gagnés par Charlie Hebdo.

Il montre les caricatures incriminées, ou encore la une de Charlie « Bienvenue au pape de merde ». La salle se tord de rire :
« Vous voulez vraiment une égalité de traitement ? » poursuit Maître Malka. « Jusqu'à maintenant, le traitement réservé aux
chrétiens dans les pages de Charlie est dix fois plus injurieux que celui réservé aux musulmans. Mais si c'est ce que vous
voulez, alors méfiez-vous, on a vous prendre au mot »...

Un enjeu universel... Considéré à tort au départ comme une affaire française, le procès se transforme très vite en enjeu planétaire avec au bout la réponse par le droit aux tentatives des extrémistes musulmans d'imposer par la force leurs interdits religieux. Après l'affaire Idomenée en Allemagne, le meurtre de Théo Van Gogh aux Pays Bas, après le renoncement de l'Europe à défendre ses principes quand au moment fort des caricatures danoises, ses ambassades étaient mises à sac au Proche Orient, ce procès est un test pour la France, pour l'Europe, pour toutes les démocraties.

Daniel Leconte

Réalisateur, écrivain et journaliste, Daniel Leconte a soutenu «Charlie Hebdo» dès la menace d'interdiction de parution du numéro sur les caricatures. C'est ainsi que Philippe Val, directeur de rédaction de «Charlie» lui a proposé de filmer ce procès exemplaire à plus d'un titre. Invité à capter, en amont, les réunions de rédaction, mais sachant qu'il ne pourrait filmer dans la salle d'audience, Daniel Leconte a construit la dramaturgie de son documentaire autour des entretiens avec les différents acteurs : témoins, avocats, magistrats, accusés et plaignants. Il réussit remarquablement à restituer à la fois la gravité et la qualité des débats, tout en conservant la «Charlie's touch» intelligence, humour décapant et iconoclaste. En promenant sa caméra dans la salle des pas perdus où se succèdent les entrées et sorties des témoins, pressés par les journalistes, et où s'instaure au fil des heures une sorte de forum populaire, il donne aussi à entendre la vox populi, parfois vox dei ! C'est instructif en diable et parfois émouvant comme les mots déterminés et lumineux d'Élisabeth Badinter. Instructif également, la pusillanimité de certains médias, d'un bon nombre de politiques (pas tous : François Hollande, François Bayrou et, plus surprenant, Nicolas Sarkozy, par fax, font heureusement exception) et a contrario le vrai courage de quelques intellectuels musulmans, témoins de la défense. Au-delà de la si française et sourcilieuse laïcité, ce documentaire, passionnant de bout en bout, brasse les questions universelles de la liberté d'expression et de la conscience. Il faut souligner pour s'en réjouir que les Musulmans offensés, qui sont si promptement accusés de ne savoir répondre au blasphème que par la violence, ont ici joué pleinement le jeu démocratique et judiciaire, donnant ainsi l'occasion d'un remarquable débat d'idées.

M.D. - Fiches du cinéma

Comment filmer un procès sachant que la loi ne le permet pas sauf dérogation exceptionnelle ? Évitions la solution de la caméra cachée qui risque de renvoyer le réalisateur au tribunal mais un peu au-delà des bancs du public. Écartons également le procédé artificiel de docufiction qui sonne faux si souvent. Quoi alors ?

Le documentaire de Daniel Leconte a trouvé : reprendre l'affaire en amont et en aval, tourner avant et après les audiences, laisser traîner l'objectif et le micro dans la salle des pas perdus, fantastique chambre d'échos. Sans oublier l'essentiel : convoquer séparément les principaux acteurs de la pièce dans un studio, les confronter un à un à la lecture de la transcription des débats afin de les remettre dans le bain puis de les interroger. Le résultat est l'un des films les plus édifiants, décapants et drôles de la rentrée, cinématographique et non télévisuelle. Une consécration pour un documentaire. Elle est amplement méritée pour *C'est dur d'être aimé par des cons*. Le titre reprend celui du numéro de Charlie Hebdo du 8 février 2006 où, dessiné par Cabu, le prophète se prenait la tête dans les mains en se lamentant sur la qualité de ses fidèles les plus étroitement fondamentalistes ; quelques pages plus loin, l'hebdomadaire reproduisait les caricatures de Mahomet qui avaient fait scandale plusieurs mois auparavant dans un journal danois. D'autres, comme France-Soir et L'Express, en avaient fait autant, non sans dégâts collatéraux, mais c'est Charlie Hebdo que la Grande Mosquée de Paris et des organisations musulmanes choisirent de traîner en justice au motif qu'on ne peut pas rire de tout.

Le procès se déroula il y a un an et demi devant la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Durant tout ce temps, Daniel Leconte et sa petite équipe n'ont pas lâché celle de Charlie Hebdo, que ce soit dans sa salle de réunion ou dans les bistrotts. Ils sont tous là, Philippe Val, Charb, Cabu, Riss, Cavanna, Bernard Maris, Caroline Fourest, Cavanna (mais pas Siné, étrangement absent). Ces choses vues et entendues relèvent du bon reportage sur le vif ; à travers un murmure, un mot de trop ou une grimace, elles en disent parfois davantage que bien des éditoriaux ; le montage, qui donne son rythme au film, en accentue le caractère d'urgence ; les témoignages à chaud, notamment celui d'Élisabeth Badinter, montrent bien les enjeux moraux pour sa société française, une condamnation et sa jurisprudence entraînant aussitôt de sévères limites dans la liberté de critique (Charlie Hebdo fut relaxé, le tribunal ayant considéré qu'il avait participé à « un débat public d'intérêt général ») ; le témoignage du Père Lelong est accablant pour lui. Mais le plus convaincant demeure l'« audition » des avocats par le cinéaste. Maître Kiejman, Maître Malka, qui représentent le journal, et Maître Szpiner, pour la partie adverse, se livrent à des numéros époustoufflants en jouant leur partition devant la caméra. Du grand art, aussi instructif que tordant, à projeter en boucle aux candidats au barreau. À Maître Szpiner le mot de la fin. Pressé de s'expliquer sur son agressivité à l'endroit d'une journaliste, il la fait passer pour une mégalo avant, le sourire en coin, de lui asséner le coup de grâce : « Si elle devait commettre un crime passionnel, ce ne pourrait être qu'un suicide ».

Pierre Assouline - Le Monde